Conditions générales de vente du site internet « <u>https://www.lealadjevardi.com/</u> »

Article 1 - Définitions

Au titre des présentes conditions générales de prestations de services (dénommées ci-après CGPS), les termes suivants seront définis comme suit :

- « **Client** » : personne morale professionnelle ou personne physique consommateur qui souscrit les services de LADJEVARDI Léa El, enregistrée sous le régime de la micro-entreprise sous le numéro siren 528 054 190, dont le siège social est situé 3 rue Dominique Ingres 33270 FLOIRAC (ci-après dénommée « le Prestataire »).
- « **Contrat** » : désigne le devis ou tous documents écrit(s), conclu(s) entre le Prestataire et le Client, qui comprennent les services spécifiques choisis par le Client, complétés par les présentes CGPS ainsi que tout autre terme, condition ou document sur lesquels le Client et le Prestataire se sont entendus par écrit.
- « Informations Confidentielles » : désigne le Contrat et toutes les informations de nature confidentielles qui seraient divulguées au Prestataire par le Client ou par une autre personne en lien avec lui dans le cadre du Contrat (que ce soit oralement ou par écrit et que ces informations soient ou non expressément désignées comme confidentielles ou marquées comme telles).
- « les parties » : désigne le Prestataire et le Client.
- « la partie » : désigne le Prestataire ou le Client, indifféremment et individuellement
- « **Service** » : prestation(s) choisi(s) par le Client et fourni(s) par le Prestataire dans le cadre du Contrat.
- « Utilisateur » : le client lui-même ou toute personne faisant partie du personnel du Client.

Article 2 - Objet et champs d'application

L'objet des présentes conditions générales de vente est de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire fournit au Client ses services, ainsi que, le cas échéant, tous autres prestations souscrites par le Client. Ces conditions générales de prestations de services (ciaprès CGPS) constituent le socle de la négociation commerciale entre les parties. Toute prestation confiée au Prestataire est soumise aux présentes conditions générales. La signature du devis ou une simple manifestation de son consentement implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGPS. Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle écrite et signée par le Client et le Prestataire, figurant sur le devis devenu ferme et définitif, prévaloir contre les présentes CGPS. Le Prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGPS. Elles seront alors applicables dès leur mise en ligne.

Article 3 - Description des Services

Dans le cadre de son activité, le Prestataire fournit les services ci-après définis :

Article 3.1 - Audit, création, refonte et maintenance de site internet

Le Prestataire propose ses services pour l'étude complète des besoins du client en matière de site internet (audit), la création de son site internet, la refonte de son site internet ainsi que la maintenance de son site internet selon les conditions et modalités détaillées sur le devis.

Article 3.2 - Le Marketing digital

Le Prestataire propose ses services et compétences en matière de marketing digital : création de contenus sur les réseaux sociaux, mise en place de la stratégie de marketing digital, gestion des réseaux sociaux et création et envoi de newsletters.

Article 3.3 - Accompagnement et conseils en communication

Le Prestataire propose par ailleurs ses services de conseils en communication. Cette prestation comprend un accompagnement du client pour gérer entièrement ou partiellement la communication de son entreprise.

Article 3.4 - Identité visuelle

Le Prestataire propose également ses services en matière d'identité visuelle. Cette prestation comprend la création du logo et de la charte graphique.

Article 3.5 - Création de support de communication papier

Le Prestataire propose ses services en matière de création de support papier (carte de visite, flyers, affiches, etc.). Dans le cadre de cette prestation, le prestataire fournit la maquette en version PDF, JPG. Aucune impression n'est réalisée par le prestataire.

Article 4 - Commande et devis

Le client pourra adresser sa demande auprès du Prestataire via le formulaire en ligne sur le lien suivant : https://www.lealadjevardi.com/contact.

Le Prestataire établi un devis en fonction des besoins client. Ce devis sera adressé sur le courriel communiqué au Prestataire.

Pour toute commande, le Prestataire établit gratuitement un devis personnalisé comportant :

- le détail de la prestation à effectuer ;
- le coût de la prestation ;
- les éventuelles majorations de prix appliquées en fonction de la spécificité de la commande ;
- le délai de livraison;
- les modalités de paiement;

Le devis devra être dûment accepté, daté et signé par le client et porter la mention «bon pour accord» accompagné des présentes conditions générales de prestations de services, dûment paraphées, acceptées et signées.

Pour toute commande, un acompte de 30% du montant total de la prestation sera demandé dès signature par le client. Un justificatif du versement de l'acompte devra être adressé au prestataire.

Pour toutes prestations régulières, le prestataire fournira au client un contrat de prestation de services.

Article 5 - Délai de rétractation

Pour toute prestation à distance, le client dispose d'un délai de **14 jours calendaires**, jours fériés compris, à compter de la signature du devis, pour se rétracter ou renoncer à la prestation en adressant une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se

rétracter. Avant l'expiration de ce délai, nul ne peut exiger ou obtenir du client, directement ou indirectement, à quelque titre que ce soit, ni sous quelque forme que ce soit, une contrepartie quelconque ni aucun engagement. Le client déclare expressément avoir connaissance, conformément au droit de la consommation, du fait qu'il ne pourra exercer son droit de rétractation s'il a bénéficié des services totalement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé avec son accord ou sa demande expresse.

Le client personne morale, étant un professionnel averti, ne bénéficie pas du délai de rétractation prévu par le code de la Consommation.

Article 6 - Obligations des parties

Article 6.1 Obligations communes des parties

Chacune des Parties s'engage à collaborer au mieux de ses possibilités avec l'autre pour lui permettre la bonne exécution de ses obligations.

Ainsi, si en cours de la réalisation de la prestation, une difficulté apparait, chaque partie s'engage à en alerter l'autre le plus vite possible et à se concerter avec l'autre partie pour mettre en place la meilleure solution dans les meilleurs délais.

En vue de faciliter la collaboration entre les parties et au besoin le client désigne, dans les conditions particulières ou tout autre échange écrit, des interlocuteurs privilégiés, dédiés au Contrat et ayant les qualifications et les compétences requises.

Les parties s'engagent à ne pas changer les interlocuteurs désignés en cours d'exécution du Contrat, sauf démission, licenciement, maladie de ceux-ci.

Dans un tel cas, la partie concernée avertira l'autre de l'identité du nouvel interlocuteur.

Article 6.2 - Obligations du Client

Article 6.2.1 – Pré-requis avant l'intervention du Prestataire à distance ou sur site Le Client s'engage à communiquer au Prestataire ses besoins spécifiques éventuels et à répondre aux questions du Prestataire et à remplir les documents remis par le Prestataire de manière à ce que ce dernier soit en mesure de l'informer, le conseiller ou le mettre en garde.

Article 6.2.2 - Paiement du prix

Le Client s'engage à payer le prix des prestations qui lui seront délivrées par Prestataire. Le prix, pour les services et prestations, est établi précisément dans le devis établi par le Prestataire.

Ces prix sont déterminés en fonction des prestations envisagées.

Un complément de facturation sera du pour tout ajout ou demande complémentaire, en cours de Contrat.

Chaque prestation complémentaire fait l'objet d'un accord préalable sous la forme d'un devis incluant une estimation de l'intervention.

La valeur de l'unité de temps sus-indiquée est mentionnée précisément dans le devis accepté par le Client.

Les prix pratiqués par le Prestataire sont donnés en euros, hors taxes, arrondis à l'euro supérieur.

Ils sont réputés comprendre les charges liées à l'exécution de la prestation tels que les charges de fonctionnement du Prestataire (locaux, impôts, frais d'établissement du dossier, frais téléphonique internet,....)

Conformément à l'article 293B CGI, le Prestataire n'est pas assujetti à la TVA. Les factures seront établies net de taxe.

Les frais de déplacements sur site seront facturés au tarif kilométrique en vigueur. Des frais d'hébergement seront facturés pour toute prestation en dehors du département.

Article 6.2.3 - Conditions de paiement

Article 6.2.3.1 – facturation et paiement

Pour toute maintenance, le Client s'engage à effectuer les paiements par prélèvement bancaire, grâce aux coordonnées bancaires qu'il fournira lors de la souscription à cette prestation. Pour les autres prestations, le paiement s'effectue par virement ou par chèque bancaire ou postal.

Tout impayé fera systématiquement l'objet de poursuites juridiques et judiciaires et des sanctions prévues aux présentes CGPS.

Article 6.2.3.2 – Traitement des impayés

Toute contestation d'une facture doit être notifiée par lettre recommandée avec avis de réception dans les trente (30) jours suivant sa réception par le Client.

Sauf délai de paiement exceptionnellement accordé par écrit par le Prestataire, tout impayé à la date d'échéance mentionnée sur la facture entrainera de plein droit, sans mise en demeure préalable :

- * l'exigibilité immédiate de toutes sommes restant dues ;
- * des pénalités de retard ;

Toute facture non réglée dans le délai d'un mois donnera lieu à l'application d'intérêts de retard au taux de trois fois l'intérêt légal (loi N° 92-1442 du 31 décembre 1992).

- * une indemnité forfaitaire, en plus des pénalités de retard, pour frais de recouvrement au profit du Prestataire d'un montant de quarante (40) euros, de plein droit et sans formalité par le Client, dès le premier jour de retard de paiement suivant l'échéance de la facture.
- *la suspension de toutes les prestations en cours, dès réception par le Client d'une mise en demeure en lettre recommandée avec avis de réception du Prestataire constatant l'impayé
- * la résiliation du contrat en cas de non régularisation de l'impayé dans les 15 (quinze) jours de la réception d'une mise en demeure restée infructueuse, ainsi que l'exercice de toute voie de droit utile à l'indemnisation du préjudice subi par Prestataire.

Article 6.3 - Obligations du Prestataire

* Pendant toute la durée du Contrat, le Prestataire s'engage, dans les règles de l'art, à mettre en œuvre tous les moyens appropriés à sa disposition pour réaliser la ou les prestations qui lui sont confiées et se place dans le cadre général d'une obligation de moyens.

- * Le Prestataire s'engage à respecter le processus de commande, la logistique, les spécifications techniques prévues par le Client ainsi que les règles de fonctionnement du Contrat.
- * Le Prestataire mène ses tâches au profit du Client, en toute indépendance face à celui-ci et dispose de son propre matériel.
- * Le Prestataire est soumis, vis-à-vis du Client, à une obligation générale d'information, de conseil et de mise en garde, quelles que soient les compétences ou les connaissances du Client.
- * D'une manière générale, le Prestataire agira, en toutes circonstances, conformément aux lois et réglementations en vigueur.
- * Pour la durée du Contrat, le Prestataire déclare et garantit disposer d'une police d'assurance Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle auprès d'une compagnie d'assurance reconnue. Le Client pourra demander un justificatif de cette police d'assurances.

Article 7 - Responsabilités

Article 7.1 - Responsabilité du Prestataire

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute du Prestataire dûment démontrée par le Client, lui ayant causé directement un dommage.

D'autre part, sont expressément exclus de la responsabilité du Prestataire tout dommage indirect ou immatériel tel que, notamment, sans que cette liste soit exhaustive, toute perte de commandes, de chiffre d'affaires, de bénéfices, de perte d'exploitation, de perte de renommée ou de réputation, de clientèle, de préjudice commercial ou économique, de coûts additionnels, supplémentaires d'exploitation ou de production.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages directs ou indirects qui résulteraient du fait du Client, d'un tiers au Contrat ou d'un cas de force majeure, tels que définis aux présentes.

En tout état de cause, si la responsabilité du Prestataire était démontrée, sa responsabilité financière totale ne pourra excéder la somme qu'aura effectivement payé le Client dans l'année où a été constaté l'incident.

Article 7.2 - Responsabilité du Client

Le Client ne peut imputer un dommage au Prestataire lorsque ce dommage est dû au fait du Client, à un abus de sa part, au mépris des informations, conseils et mises en gardes effectués par le Prestataire.

Ainsi, en va t'il, sans que ces exemples soient exhaustifs :

- des interventions effectuées par le Client sur le site internet, de sa propre initiative, avant la signature du Contrat, sans solliciter le Prestataire ou sans attendre son intervention ;
- de l'absence d'une ou plusieurs sauvegarde(s) ou d'une mauvaise sauvegarde de ses données et logiciels par le Client sur tout support (serveur, cloud, disque dur externe) avant intervention à distance ou sur site du Prestataire ;
- de la survenance d'un risque inconnu en l'état actuel de la technique informatique au moment de la survenance du dommage.

Article 7.3 - Force majeure

Outre les événements habituellement retenus par les tribunaux comme cas de force majeure, sont assimilés à des cas de force majeure, des cas fortuits ou des causes extérieures tout

événement dont la survenance serait de nature à rendre impossible ou économiquement déraisonnable la continuation du Contrat, peu importe que ces événements soient irrésistibles ou non.

On peut citer notamment : Les tremblements de terre et autres catastrophes naturelles, les grèves et conflits sociaux, les états de guerre, attentats et explosions, l'intervention des autorités gouvernementales, les dégâts des eaux, les épidémies, le mauvais fonctionnement ou l'interruption du réseau électrique ou de télécommunications au moment de l'intervention du Prestataire.

La responsabilité des parties ne pourra en aucune façon être engagée si le non-respect du Contrat et/ou de l'une des obligations en découlant résulte d'un des cas définis ci-dessus. La partie qui entend invoquer le présent article en informe l'autre par lettre recommandée avec avis de réception, ce qui permet dans ce cas de figure, la suspension du Contrat jusqu'à ce que le cas de force majeure prenne fin.

Article 8 - Secret professionnel

Le Prestataire s'engage auprès du Client à tenir strictement confidentielles toutes les Informations Confidentielles et à prendre toutes les mesures adéquates et raisonnables pour garantir la confidentialité de ces iformations.

En conséquence, le Prestataire ne pourra pas révéler, rapporter, publier, divulguer ou utiliser directement ou indirectement pour son compte ou pour le compte de tiers tout ou partie des Informations Confidentielles dont il pourra avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du Contrat. Le prestataire, toutefois, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient du domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

Tous documents ou outils confiés par le Client au Prestataire pour l'exécution du Contrat seront détruits ou restitués en intégralité au Client, à sa convenance, à la réalisation ou résiliation de la prestation, sur simple demande écrite de sa part.

Article 9 - Autorisation de diffusion du site internet du client

En signant les présentes CGPS, le Client autorise expressément le Prestataire à diffuser le site internet du Client sur ses plateformes de communication et à les présenter à ses prospects et à sa clientèle.

Article 10 - Protection des données personnelles collectées

Conformément aux dispositions des Articles 6-III et 19 de la Loi n°2004-575 du 21 juin 2004 pour la Confiance dans l'économie numérique, dite L.C.E.N., et conformément au Règlement Européen de Protection des données (RGPD), il est porté à la connaissance des clients et utilisateurs des services du Prestataires que le Prestataire, pour les besoins de son activité, effectue un traitement des données personnelles collectées dans le cadre de son activité. A ce titre, pour consulter la politique de traitement des données personnelles veuillez consulter le lien suivant : https://www.lealadjevardi.com/politique-de-confidentialite/. Le Client dispose d'un droit d'accès, et de rectification, d'opposition et de suppression de ces données personnelles, qu'il peut exercer auprès du Prestataire, aux coordonnées suivantes : contact@lealadjevardi.com

Article 10 - Médiateur

En cas de contestation ou d'insatisfaction, le Client peut contacter le Prestataire à l'adresse courriel suivante : contact@lealadjevardi.com. Le Client et le Prestataire s'efforceront de trouver une solution amiable.

Les différents et litiges qui viendraient à se produire relatifs à la validité, à l'interprétation, à l'exécution, à l'inexécution, à l'interruption ou à la résiliation des présentes seront soumis au règlement d'une médiation. Le client peut recourir au médiateur dans les conditions prévues au titre ler du Livre VI du code de la consommation dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite. Les coordonnées du médiateur sont les suivantes:

Médiateur-Consommation-smp 24, rue Albert de Mun 33000 Bordeaux https://www.mediateur-consommation-smp.fr/

Pour tout litige avec un professionnel, le Prestataire et le Client désigneront le médiateur de leur choix.

Article 11 - Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes CGPS et le Contrat sont soumis au droit français. Le Prestataire et le Client s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif aux présentes CGPS et plus largement au Contrat.

Si une telle solution ne peut aboutir, tout litige relatif ou découlant des présentes ou du Contrat conclu entre le Prestataire et le Client sera de la compétence exclusive des juridictions compétentes de Bordeaux (33).